

VENTE AU DÉBALLAGE

VIDE GRENIER, BROCANTE, BRADERIE, PARTICULIER OU PROFESSIONNEL

CADRE LÉGAL : ARTICLES L.310-2, L.310-5, R.310-9 ET R.310-19 DU CODE DU COMMERCE.

ARTICLES R.321-1 ET R.321-9 DU CODE PÉNAL.

**DIRECTION
DE LA RELATION
AUX USAGERS**

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

Hôtel de ville
Place de la République
36000 Châteauroux
02 54 08 33 00

affaires.administratives@
chateauroux-metropole.fr

OUVERTURE :
Lundi, mardi, mercredi,
vendredi : 9h-17h
et le jeudi 9h30-17h

+ D'INFOS :
www.chateauroux-metropole.fr



À SAVOIR

VOUS POUVEZ
NE POUVEZ RÉALISER
QUE DEUX VENTES
MAXIMUM À L'ANNÉE.



QU'EST-CE QUE LA VENTE AU DÉBALLAGE ?

La vente au déballage permet de vendre des marchandises neuves ou d'occasion. Elle est soumise à une réglementation (déclaration préalable, limitations liées au nombre pour les particuliers et à la durée des ventes) dont peuvent être exclus certains professionnels.

Les particuliers autorisés à y participer ne bénéficient pas du même régime fiscal que les professionnels, puisque les bénéfices perçus pour la vente de leurs biens ne sont pas imposés.



OÙ FAIRE MA DEMANDE ?

Je me rends à la mairie du lieu de la vente.

ou

Je fais ma demande sur www.chateauroux-metropole.fr



QUELLES PIÈCES DOIS-JE FOURNIR ?

1. Particulier :

Copie recto/verso de la carte nationale d'identité

ou

Copie recto/verso du passeport français

ou

Copie du titre de séjour.

Attestation sur l'honneur justifiant le nombre de vente réalisée sur l'année.

Déclaration ci-jointe à remplir.

2. Professionnel :

Copie recto/verso de la carte nationale d'identité

ou

Copie recto/verso du passeport français

ou

Copie du titre de séjour.

Extrait Kbis,

Déclaration ci-jointe à remplir.



COMBIEN CELA COÛTE ?

Cet acte est gratuit.



QUAND VAIS-JE OBTENIR MON DOCUMENT ?

Le délai est de cinq jours après avoir effectué ma demande complète.



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

DÉCLARATION PRÉALABLE À UNE VENTE AU DÉBALLAGE

CADRE LÉGAL : ARTICLES L.310-2, L.310-5, R.310-9 ET R.310-19 DU CODE DU COMMERCE.

ARTICLES R.321-1 ET R.321-9 DU CODE PÉNAL.

1 Déclarant

Nom et prénom :

Pour les personnes morales nom et prénom du représentant légal ou statutaire

N° SIRET :

Adresse :

Complément d'adresse :

Code postal : Localité de destination :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente :

(terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...)

Marchandises vendues : neuves occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R.310-8 du code de commerce)

Date de début de la vente : Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 Engagement du déclarant

Je soussigné, auteur de la présente déclaration (nom, prénom)....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de commerce.

Date et signature :

.....

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000€.
(Art.L. 310-5 du code du commerce).

4 Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception

Remise contre récépissé

Observations :

.....

.....

.....